

## LES AÉROPORTS

TORONTO—L'EXTENSION DE L'EMPLACEMENT DE MALTON

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Has-tings):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre des Transports. Le ministre pourrait-il informer la Chambre si les études entreprises récemment par son ministère concernant les besoins futurs de l'aéroport international de Toronto ont amené les hauts fonctionnaires de ce ministère à conclure que l'emplacement actuel de Malton pourrait être suffisamment agrandi pour répondre aux besoins que connaîtra cet aéroport durant les 15 ou 20 prochaines années, à l'âge supersonique, où pensent-ils qu'un nouvel emplacement est nécessaire?

**M. l'Orateur:** La question, telle que la pose le député, est semblable à celle du député de Shefford. Je dirai qu'il faudrait la reformuler, car elle est irrecevable sous sa forme actuelle.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, j'ai simplement demandé au ministre si les études que son ministère avait entreprises récemment lui avait permis de conclure que l'aéroport de Malton à son emplacement actuel peut être agrandi suffisamment pour répondre aux besoins...

**M. l'Orateur:** De la question évidemment découle la réponse.

**L'hon. M. Hees:** Le ministère de l'honorable représentant envisage-t-il un autre emplacement pour répondre aux besoins futurs de l'aéroport international de Toronto?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** La réponse à cette question est bien connue de tout le monde. S'il suit les événements relatifs à l'aéroport international de Toronto, mon honorable ami sait sans aucun doute que nous avons annoncé récemment que l'agrandissement limité que l'on entreprendrait suffirait au trafic du début des années 80 et que bientôt, d'ici peut-être un an ou deux, nous choisirions l'emplacement d'un autre aéroport pour faire face à l'essor ultérieur à cette date.

**L'hon. M. Hees:** Le ministre envisage-t-il sérieusement la région dont j'ai déjà parlé, c'est-à-dire la région de Pictou où un excellent emplacement répondrait à tous les besoins du ministère?

**L'hon. M. Hellyer:** Cet emplacement comporte certains inconvénients naturels qui sont évidents.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

[Français]

## LES AÉROPORTS

QUÉBEC—LA CONSTRUCTION DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je suppose que l'honorable député de Shefford a, lui aussi, une question modifiée à poser?

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Oui, monsieur l'Orateur.

Étant donné que l'honorable ministre des Transports est disposé à répondre, peut-il nous dire s'il est exact que le gouvernement du Québec n'a été avisé que le 10 septembre 1968 de la décision officielle du gouvernement fédéral de construire un nouvel aéroport international au Québec, alors que les études de MM. Baribeau et Beanhaker étaient déjà en cours depuis plus d'un an et demi?

**M. l'Orateur:** Je ne crois pas que la question telle que posée par l'honorable député soit recevable. Il demande simplement de confirmer ou d'infirmer une déclaration faite en dehors de la Chambre et je ne crois pas que, dans ce sens, la question soit recevable.

**M. Rondeau:** J'aimerais débattre la question à dix heures, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

## RADIO-CANADA

PRÉSENTATION AVILISSANTE DES PIÈCES «NEIGHBOURS» ET «THE BASEMENT» À L'ÉMISSION «FESTIVAL»

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État, dont relève Radio-Canada. J'ai reçu bon nombre de messages, comme d'autres députés sans doute, au sujet de l'émission avilissante et dégradante de «Festival» du 15 janvier, où la télévision de Radio-Canada a présenté «Neighbours» et «The Basement». Le ministre a-t-il demandé à Radio-Canada si l'avertissement du premier ministre à savoir que le gouvernement ne devait pas pénétrer dans les chambres à coucher du pays, devrait s'appliquer ou non à une société de l'État? On me dit que cette émission était dégradante, immorale et pis encore.

[Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, pour la partie de l'intervention du très honorable député qui constitue une question, ma réponse est oui.